

Dispositif « Communication, éducation, sensibilisation et participation » (CESP) du plan national d'action relatif aux milieux humides

Analyse, évaluation et propositions de renforcement

État d'avancement

Fabienne Allag-Dhuisme - Annick Makala

Groupe National Zones humides

12 janvier 2017



Rappel des objectifs de la mission 1/2

⇒ Évaluer le dispositif CESP 2012-2014 :

- Forces et faiblesses des 13 actions du dispositif et niveau d'efficacité au regard des résultats escomptés,
- Impact sur les différents publics visés,
- Niveau d'appropriation du sujet, d'intégration dans les pratiques et d'engagement des différents acteurs, dans le cadre des axes définis :
 - « Des acteurs publics exemplaires »
 - « Des citoyens convaincus et moteurs de l'intérêt de préserver les zones humides »
 - « Des usagers responsabilisés et valorisés »

⇒ Analyser les possibilités de renforcement de cette politique de CESP, dans l'ensemble de ses volets : communication, éducation et formation, sensibilisation, participation du public ;

- Prise en compte des démarches participatives, qui offrent de nouvelles perspectives d'engagement citoyen, aux niveaux local, national et international.

Rappel des objectifs de la mission 2/2

- ⇒ Examiner les pistes d'amélioration
- la définition des publics cibles, des acteurs,
 - une meilleure utilisation des outils existants ou le développement de nouveaux outils,
 - la recherche d'un rapprochement entre les différentes stratégies et dispositifs existants aujourd'hui en la matière, dans les domaines de l'eau et de la biodiversité, tout en préservant le caractère spécifique des enjeux représentés par les milieux humides,
 - la valorisation des messages relatifs au rôle des milieux humides dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets.
 - l'examen des possibilités d'intervention de la future Agence française pour la biodiversité (AFB), en lien en particulier avec la stratégie nationale de la biodiversité.

La méthode

- Analyse bibliographique
- Analyse de la précédente stratégie et de son bilan
- Grille indicative d'entretien
- Nombreux entretiens avec des acteurs concernés ou impliqués : membres du groupe thématique CESP, ex ONEMA, GIP ATEN/AFB, Agences de l'eau, représentants d'usagers, Fédération des CREN et des PNR, Tour du Valat, pôles relais, représentants du monde de l'EEDD, élus, ONG.....

Quelques constats

1/2

- Plus guère de débat sur la terminologie « zones humides » (cf. presse NDdL, Roybon, etc.)
- La dégradation des ZH se poursuit malgré un nombre conséquent d'actions de terrain.....La France reconnue au plan international comme exemplaire en matière de CESP.... (source RAMSAR)
- Des acteurs très investis depuis le premier plan d'action ZH, mais un dispositif CESP méconnu en dehors du cadre des initiés (« entre-soi » !)
- La stratégie 2012-2014 : des axes de travail trop généraux, qui pour certains consolident l'existant, où l'on peine à identifier des cibles prioritaires et « qui fait quoi »
- Une stratégie nationale « hors sol » (quid du levier au niveau local)
- Un manque d'indicateurs de résultats pertinents pour garantir une évaluation fiable. Une contribution au bilan insuffisamment partagée ;
- Des pôles relais « nationaux » actifs, mais pas toujours bien identifiés par les acteurs
- Une multiplicité d'événements (JMZH, « fréquence grenouille », un dragon dans mon jardin, fête des mares...prix divers) qui dilue la lisibilité « zones humides »

Quelques constats

2/2

- Des messages progressivement pris en compte par des collectivités locales, mais pas forcément par les professionnels (urbanistes)
- Un vocabulaire technique pas toujours adapté aux cibles
- Des difficultés pour mobiliser l'Éducation Nationale
- Des outils opérationnels (plate forme, lettres d'information...) mais perfectibles (rapidité, interactivité, centralisation) et à mutualiser
- Des sites RAMSAR nombreux mais peu connus du public, pas toujours appropriés par les élus et le maintien d'un label dispensé d'évaluation
- Des agences de l'eau impliquées au niveau local mais insuffisamment représentées dans les groupes nationaux
- Un contexte institutionnel en évolution continue ne facilitant pas l'adaptation et l'anticipation : réorganisation des collectivités territoriales, évolution des compétences (GEMAPI) etc.....et création de l'AFB

Le cas particulier de la journée mondiale des ZH

- Une réponse nationale à un engagement international (RAMSAR)
- Un fort attachement des acteurs « au rituel » de cette journée, même si la pertinence de la date pose question pour certains.
- Un événement phare mais très chronophage au regard d'un impact difficile à cerner
- Un dispositif à réinventer sans l'affaiblir

Premières pistes de travail

1/3

- Renforcer le groupe CESP avec des experts et des spécialistes, notamment en communication ; Privilégier les travaux sur des retours d'expérience ;Voire s'appuyer sur les apports de la psychologie environnementale pour favoriser la puissance des messages.
- Utiliser la CESP pour rassembler, ordonner, harmoniser des éléments de connaissance disparates et identifier les besoins
- Dépasser les publics déjà convaincus pour séduire des publics clefs peu réceptifs à la préservation des zones humides. Réfléchir à de nouveaux angles d'approche (type paysage cf. la valorisation des paysages lagunaires de l'Etang de Berre, Avec le changement climatique promotion de l'utilité des ZH : inondation, incendie, santé-environnement, art...).
- Établir des retours d'expériences sur l'origine des dégradations ou disparitions des ZH pour améliorer la pertinence du programme d'actions CESP et des cibles stratégiques à privilégier.
- Utiliser de nouveaux vecteurs adaptés à de nouvelles cibles (témoignage d'un élu auprès de ses pairs sur son expérience de terrain) et coopérer avec des organismes de formation des élus.
- Donner un mandat clair aux chefs de file des actions identifiés dans la future CESP.
- Prévoir dès l'amont des indicateurs pour faciliter l'évaluation du dispositif

Premières pistes de travail

2/3

- Encourager la création de nouveaux sites Ramsar. Développer de nouveaux axes comme la labellisation « villes Ramsar ». Garantir la légitimité et le maintien du label en fixant des critères d'évaluation.
- Établir un bilan « temps/moyen » de la JMZH pour mesurer son efficacité
- Rationaliser les événements et renforcer la lisibilité des messages sur les zones humides dans la Fête de la Nature.
- Aller vers une newsletter partagée entre les pôles relais et une mutualisation des supports de communication entre les pôles relais et les initiatives nationales.
- Renforcer la relation pôles relais-recherche (Université, CEREMA, IRSTEA , MNHN...) et développer des actions de R&D
- Promouvoir la mission de centre de ressource documentaire

Premières pistes de travail

- Participer aux manifestations destinées aux élus et en particulier le salon des maires pour promouvoir le rôle utile des zones humides.
- Monter des actions de sensibilisation et de communication vers les professionnels (agriculteurs et en lien étroit avec les services environnement des chambres d'agriculture, urbanistes etc....)
- Établir un cahier des charges précis sur les modules de communication notamment pour les médias
- Envisager des projets innovants et ambitieux types LIFE intégré
- Assurer une meilleure valorisation des expériences innovantes (ex : Filmed)
- A terme, capitaliser le retour d'expérience des Missions régionales d'autorité environnementale (MRAe) avec les DREAL, pour évaluer les modalités de prise en compte des ZH dans les documents d'urbanisme (cf. « doctrine » Pays-de-la-Loire)
- Intégrer la problématique ZH dans la méthodologie d'élaboration des stratégies régionales biodiversité

- Trouver un élu ou une personnalité pour incarner la politique ?

...quid de la création de l'AFB ?

- **Consolidation de la mission** « ZH » conservée au sein du « centre de ressources » de l'AFB
- Une politique CESP/ZH à intégrer au sein d'une vision globale « biodiversité »
- Appui pour une transversalité **plus lisible** des approches (Interfaces eau/milieus terrestres, TVB etc.)
- Apports méthodologiques (indicateurs et **ouverture** au monde de la recherche)
- Appui méthodologique pour l'intégration de la CESP dans les SRB
- Renforcement de l'offre de formation pour les « professionnels de la formation » (monde urbanisme/ architectes) en **veillant** à l'adaptation de l'argumentaire.
Développement des liens avec le CNFPT
- **Réflexion à mener sur les modalités de prise en compte** des ZH dans la démarche ERC (compensation etc...)
- Point focal pour les conventions internationales (RAMSAR)

Des points de vigilance

- Devenir des moyens alloués aux actions CESP notamment portées par les associations locales.
- Aller vers une harmonisation des missions des pôles relais centrée sur leur cœur de métier .
- Consolider la légitimité de leur positionnement avec l'arrivée des ARB

Merci de votre attention

